

REJOIGNEZ LA MOBILISATION, DÉCLAREZ-VOUS EN GRÈVE !

POUR CELLES ET CEUX QUI SONT SOUMIS À DII, LA DÉCLARATION À UTILISER POUR SE METTRE EN GRÈVE À PARTIR DU 5 DÉCEMBRE EST À TÉLÉCHARGER CI-DESSOUS !

Pour les personnels non soumis à DII, aucune déclaration préalable n'est nécessaire !

Documents à télécharger

 [D2I à télécharger](#)